

Quantification et anaphore discursive : la référence aux complémentaires

In: Langages, 30e année, n°123, 1996. pp. 51-74.

Abstract

F. Corblin, Université Rennes 2 et URA 1028 CNRS : « Quantification et anaphore discursive : la référence aux complémentaires »

In this paper, it is argued that there is no need to assume that plural pronouns can refer to the complement ($A \cap \bar{B}$) of a set introduced by a quantified sentence of form $Q A B$. It is argued instead that apparent references to this set are in fact references to the A set. A way of dealing with the accessibility of the set A is provided, and the preference of some quantifiers (e.g. *yew*, *less than*, etc.) for a reference to the A set is assumed to be triggered by a smallness implicature carried by those quantifiers.

Citer ce document / Cite this document :

Corblin Francis. Quantification et anaphore discursive : la référence aux complémentaires. In: Langages, 30e année, n°123, 1996. pp. 51-74.

doi : 10.3406/lgge.1996.1756

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1996_num_30_123_1756

QUANTIFICATION ET ANAPHORE DISCURSIVE : LA RÉFÉRENCE AUX COMPLÉMENTAIRES

1. Introduction

Dans un livre très stimulant publié en 1993, *Communicating Quantities*, Linda Moxey et Tony Sanford postulent une partition des quantifieurs reposant sur les bases suivantes : dans une structure de forme générale QAB (*certaines A B, peu de A B, etc.*), des quantifieurs comme *few* ou *less than x* mettraient en relief, pour une référence pronominale ultérieure, l'ensemble des A qui *ne satisfont pas* la propriété B ; d'autres quantifieurs en revanche, comme *some x, more than x*, mettraient en relief l'ensemble des A qui *satisfont* la propriété B. Les auteurs appuient cette hypothèse sur l'interprétation préférée des pronoms pluriels selon qu'ils s'interprètent par anaphore à un quantifieur de l'un ou l'autre de ces types.

Une telle approche est en opposition directe avec la conception courante en Théorie des Représentations du Discours, Kamp (1981), Kamp et Reyle (1993) ; cette théorie soutient en effet que même si les pronoms pluriels font appel à des opérations plus complexes que les pronoms singuliers pour accéder à leur référent, aucun type de pronom ne prend pour antécédent le complémentaire d'un ensemble précédemment introduit.

Je donnerai dans cet article des arguments pour maintenir cette approche classique et traiter dans ce cadre les données présentées par Moxey et Sanford.

Dans la section 2, je rapporte les données problématiques et les analyses de ces deux auteurs. Dans la section 3, je considère un certain nombre d'objections contre ces analyses. Dans les sections 4 et 5, je propose un traitement des prétendues références à l'ensemble $(A \cap \neg B)$ en tant que références à l'ensemble A. Ce traitement repose sur une extension de l'opération d'*abstraction* introduite dans Kamp et Reyle (1993). La partition postulée n'est donc plus entre quantifieurs déterminant une préférence pour $(A \cap \neg B)$ ou pour $(A \cap B)$, mais entre quantifieurs déterminant une préférence pour $(A \cap B)$ ou pour (A). La section 6 discute la nature de la propriété qui pourrait être à l'origine de cette partition. Contrairement à Moxey et Sanford qui relie la partition à une différence sémantique (monotonie décroissante), cette section tente d'établir que la préférence pour (A) pourrait être liée à un « jugement de petitesse » concernant $(A \cap B)$, lui-même associé à l'interprétation normative des quantifieurs. La fin de l'article compare brièvement l'analyse proposée et l'approche de Ducrot et Anscombe en termes d'« échelles argumentatives » (Jarvella et Lundquist 1994).

2. La focalisation du complémentaire dans Moxey et Sanford (1993)

Un quantifieur Q dans une structure $Q A B$ est généralement considéré comme une relation entre les deux ensembles A et B (Cf. Werterstålhl (1994) pour une synthèse) ; considérons plus particulièrement trois ensembles :

MAXSET : l'ensemble des A du domaine de quantification pertinent

REFSET : l'ensemble des A qui vérifient la propriété B

COMPSET : l'ensemble des A qui ne vérifient pas la propriété B .

Dans l'exemple (1) cela correspond à la partition suivante :

(1) Peu de députés ont assisté à la séance

MAXSET : l'ensemble des députés

REFSET : l'ensemble des députés assistant à la séance

COMPSET : l'ensemble des députés qui n'ont pas assisté à la séance.

Moxey et Sanford (1993 : Chap. 4) font l'hypothèse suivante en matière de partition de la classe des quantifieurs : « Différents quantifieurs peuvent servir à attirer l'attention sur différents ensembles (...) notre idée est que face à une assertion, certains aspects du modèle vont dominer les autres dans le traitement ; c'est-à-dire que certains éléments vont être le focus de l'attention, tandis que d'autres ne le seront pas. Dans le présent cas, la question est de savoir lequel des ensembles sera focalisé, et lequel ne le sera pas ».

La notion de focus pertinente dans le cadre de cette discussion est celle qui est associée à l'accessibilité pour une référence pronominale ultérieure.

Moxey et Sanford introduisent l'exemple suivant ¹ :

(2) Certains enseignants parlent très vite

(3) Ils devraient ralentir un peu pour les cours d'introduction

(4) *Ils devraient accélérer un peu pour être moins ennuyeux

Alors que (3) est très acceptable dans un discours comme suite de (2), il n'en va pas de même pour (4). En (3), le contexte enchâssant du pronom laisse entendre clairement que l'on vise REFSET (ceux qui parlent vite, puisqu'on leur suggère de ralentir) ; cet ensemble est accessible pour le pronom pluriel. En (4) le contexte enchâssant laisse plutôt entendre qu'on en aurait après les enseignants qui ne parlent pas vite, mais cet ensemble (COMPSET) ne semble pas être accessible pour le pronom. La conclusion de Moxey et Sanford est qu'après (2), « l'ensemble le plus accessible pour une référence est l'ensemble des enseignants qui parlent vite (REFSET). » Mais si nous considérons maintenant (5) ² :

(5) Peu d'enseignants parlent vite

les jugements relatifs aux suites discursives possibles sont différents :

(6) ? Ils devraient ralentir pour les cours d'introduction

(7) Ils devraient accélérer un peu pour être moins ennuyeux

(7) est acceptable, tandis que (6) l'est beaucoup moins.

1. Sauf impossibilité manifeste, nous prenons ici le parti de traduire, voire d'adapter les exemples anglais.

2. Cet exemple n'est pas dans Moxey et Sanford. Il est forgé par moi aux fins de mise en contraste.

L'idée générale défendue par Moxey et Sanford est que certains déterminants (par exemple *certain*s) font porter le focus sur REFSET, tandis que d'autres (par exemple *peu*) font porter le focus sur COMPSET. En vertu de l'association généralement reconnue entre focus et anaphore, les faits illustrés par (2-7) s'en trouveraient directement expliqués. Moxey et Sanford montrent en outre, sur la base d'études expérimentales, que des contrastes tels que (2)-(4) ou (5)-(7) ne sont que des préférences fortes ³, non des règles d'exclusion stricte, ce qui est bien en accord avec la nature des faits qu'on impute généralement aux phénomènes de focalisation.

Une question importante serait alors de préciser le lien entre ces deux types de quantifieurs et leurs propriétés algébriques, telles qu'elles sont captées par la théorie des quantifieurs généralisés (Cf. notamment Barwise et Cooper (1981), van Benthem (1986), Keenan et Stavi (1986)).

Moxey et Sanford retirent de leurs observations la généralisation empirique suivante :

- (8) **Généralisation empirique** : Les quantifieurs monotones décroissants sont des quantifieurs qui font porter le focus sur COMPSET.

Un quantifieur monotone décroissant QAB , est un quantifieur tel que $B' \subseteq B \Rightarrow (QAB \Rightarrow QAB')$. *Peu* est un exemple typique de quantifieur monotone décroissant : *Peu de Français nagent* \Rightarrow *Peu de Français nagent dans la mer*.

Le lien explicatif que les auteurs établissent entre monotonie décroissante et focalisation sur COMPSET n'est pas parfaitement clair pour moi. Ils distinguent d'abord des quantifieurs pour lesquels la propriété de monotonie décroissante serait « déductivement garantie » (*moins de, x ou moins*), et des quantifieurs pour lesquels elle ne l'est pas (*peu*).

En fait, je ne suis pas certain que cette différence soit pertinente. La monotonie des quantifieurs (et des fonctions mathématiques) est dans tous les cas une conséquence de leur sémantique, et donc, en toute circonstance, garantie déductivement. Considérons par exemple un quantifieur monotone décroissant comme *peu*. Une définition possible de ce quantifieur est (9) :

$$(9) \text{ peu } AB =_{\text{def}} \frac{A \cap B}{A} < k$$

k étant un petit nombre.

Cette définition suffit à garantir la monotonie décroissante, car si on considère un sous-ensemble B' de B , il est clair que le résultat ne peut être qu'inférieur ou égal à ce qu'il est pour B , et par conséquent sera également inférieur à k .

Le même constat sera fait pour la monotonie croissante, par exemple pour *la plupart* :

$$(10) \text{ la plupart } AB =_{\text{def}} \frac{A \cap B}{A} \approx 1$$

\approx signifiant « proche de ».

Pour tout ensemble B' contenant B , le résultat sera nécessairement aussi proche ou plus proche de 1.

La seule différence, très superficielle, que l'on pourrait faire entre *peu* et *x ou moins* serait que dans le second cas, la forme littérale du quantifieur autorise directe-

3. Voir Moxey et Sanford, p. 61.

ment la déduction concernant la monotonie, alors que dans le premier cas le quantifieur doit d'abord être associé à une définition qui l'autorise. Cela ne suffit pas à faire une différence significative, et à cet égard, l'opposition postulée par Moxey et Sanford entre une « base purement déductive » et un « jugement non-déductif » concernant la monotonie me paraît problématique, et il en va naturellement de même pour les développements fondés sur cette opposition.

Il faut ajouter que la notion de possibilité d'interprétation-zéro pour REFSET ne semble pas s'appliquer au Modèle de la situation décrite, mais plutôt à la représentation psychologique du sujet lors de l'interprétation, à son champ d'attention. Moxey et Sanford commentent dans cette perspective le très intéressant exemple (11) :

(11) Peu de supporters ont assisté au match. Ils ont tous préféré le regarder à la télévision

« L'usage de *tous* dans ce contexte n'est pas rare dans nos données, bien qu'il soit légèrement étrange, parce qu'aucun sujet ne suppose que *peu de supporters* signifie *aucun supporter*. Plutôt que de considérer cela simplement comme un usage relâché, on pourrait supposer que quand l'attention est pleinement fixée sur *compset*, *refset* est totalement vide » (p. 74).

Les auteurs établissent néanmoins de manière convaincante que la généralité (8) vaut pour les expressions numériques complexes (nombres et pourcentages). Alors que les expressions numériques non-monotones ou monotones croissantes (*x*, *x* %, *au plus X*, *au plus X* %) semblent donner une nette préférence à REFSET, les expressions monotones décroissantes correspondantes donnent la préférence à COMPSET.

3. Problèmes liés à l'hypothèse d'une référence à COMPSET

3.1. Monotonie décroissante et focalisation sur COMPSET

Admettons pour l'instant l'hypothèse des auteurs selon laquelle le pronom pluriel réfère préférentiellement à COMPSET dans le contexte créé par un quantifieur décroissant (en fait, nous aurons à remettre en cause cette hypothèse plus tard).

La question est alors : pourquoi devrait-il en être ainsi ? La monotonie décroissante concerne l'argument « de droite » du quantifieur (l'ensemble B). Il paraît très difficile de relier cette propriété et la mise en focus de COMPSET. La seule manière de le faire passerait par la possibilité d'un REFSET nul pour les quantifieurs monotones décroissants, qui est suggérée par Moxey et Sanford. Même ici, la chaîne d'inférences reste très difficile à construire. Très grossièrement : un quantifieur décroissant admet nécessairement comme cas de vérification une situation où REFSET est nul, donc l'attention du locuteur portera préférentiellement sur COMPSET. Il y aurait me semble-t-il beaucoup de choses à ajouter pour qu'on accepte éventuellement la conclusion.

En outre, dans les exemples réels, la possibilité d'un REFSET nul est très souvent écartée sur la base de la maxime de quantité de Grice. (12) par exemple sera considéré comme un mensonge si l'étudiant qui le profère n'a lu aucun livre de Chomsky :

(12) J'ai lu peu de livres de Chomsky

Mais dans les exemples de ce type, ou dans des exemples plus explicites encore, l'interprétation des pronoms pluriels ne référant pas à REFSET reste préférée :

- (13) Il y avait que trois sénateurs à la séance. Peu de sénateurs ont saisi l'intérêt du débat. Ils ont préféré aller au spectacle.

Nous devons donc faire à Moxey et Sanford les objections suivantes : la possibilité (théorique) d'un REFSET nul ne donne pas véritablement de clé pour comprendre la focalisation sur COMPSET ; les préférences ne sont pas affectées par les interprétations à REFSET non nul, qui sont le cas général dans l'usage ordinaire du langage.

3.2. Les quantifieurs numériques

Considérons des expressions quantifiantes incluant des nombres telles que : *15 %*, *moins de 15 %*, *dix*, *moins de dix*, etc.

Moxey et Sanford prédisent que les quantifieurs décroissants détermineront une préférence pour COMPSET. A nouveau, ils motivent leurs prédictions sur la possibilité d'un REFSET nul. Leurs résultats expérimentaux confirment ces prédictions :

1. Pour les pourcentages simples (*15 %*, etc.), non monotones, la préférence pour COMPSET est peu importante ;
2. Pour les expressions décroissantes (*moins de...*), la préférence pour COMPSET est significative ;
3. Pour les expressions monotones croissantes (*plus de...*), il y a préférence pour REFSET.

A nouveau, le lien entre l'accessibilité moindre de REFSET et la possibilité théorique que celui-ci soit vide paraît tenu. Dans une phrase comme (14), il est clair que REFSET n'est pas vide, alors qu'il n'est pas anaphorisé par le pronom pluriel.

- (14) Moins de 10 % des Parisiens prennent leur voiture pour aller au travail. Ils utilisent le métro.

3.3. Seulement

Moxey et Sanford observent que *only* ajouté à une expression numérique tend à rendre plus accessible une référence à COMPSET, sans en faire pour autant l'interprétation préférée. Ils notent que tous les éléments favorables à cette interprétation (notamment la poursuite du discours avec *parce que*) ont un effet beaucoup plus grand sur *only x %* que sur *x %*. Or il est clair que *only* n'est pas monotone décroissant et exclut, même en théorie, toute possibilité d'un REFSET nul. En revanche, *only* semble bien générer un jugement de petitesse concernant REFSET. Dire que *Cinq étudiants seulement sont venus*, c'est impliquer que ce nombre d'étudiants est faible par comparaison à quelque norme. Le statut mixte des expressions incluant *only* pourrait s'interpréter de manière simple : *only* met en focus REFSET, tout en convoyant l'implicature que l'extension de cet ensemble est faible. La première propriété joue dans le sens d'une préférence anaphorique pour REFSET, la seconde dans le sens de sa moindre accessibilité.

4. Les pronoms pluriels réfèrent-ils à COMPSET ?

La théorie de l'anaphore qui sous-tend la position des auteurs est directement opposée à la théorie des Représentations du Discours (Kamp 1981, Kamp et Reyle 1993).

La théorie de l'anaphore en DRT admet que « apparemment soustraire un ensemble à un autre n'est pas une opération autorisée pour la formation des antécédents pluriels » (Kamp et Reyle 1993 : 307). Cette proposition générale s'appuie sur une série d'exemples généralement connus sous le nom d'« exemples des billes » et représentés par (15).

- (15) Huit des dix billes ont roulé sous le sofa
*Elles (= les autres) sont restées dans ma main

Le point illustré par (15) est que le pronom pluriel *elles* ne peut pas s'utiliser pour référer aux billes qui n'ont pas roulé sous le sofa, c'est-à-dire à COMPSET.

Dans l'esprit de Moxey et Sanford, il faudrait considérer cet exemple des billes seulement comme un cas particulier (représentant les cas où le quantifieur antécédent est non monotone ou croissant) ; dans les autres cas, COMPSET serait accessible et la théorie générale de l'anaphore devrait être modifiée en ce sens.

Notons qu'une telle théorie de l'anaphore devrait cependant maintenir quelque privilège pour REFSET : dire que REFSET est théoriquement accessible en toute configuration, alors que COMPSET est accessible seulement dans certains cas est conforme aux données chiffrées de Moxey et Sanford (Table 5.2 : 77).

L'objection la plus sérieuse à la théorie classique de la DRT concernant l'anaphore qui émerge de ce travail est l'hypothèse d'une référence à COMPSET. Celle-ci ne peut pas être prédite par la théorie classique.

La seule chose que cette théorie puisse prévoir comme antécédent pour un pronom pluriel, outre REFSET, est MAXSET. Cette possibilité est introduite dans Kamp et Reyle (1993 : 391) pour des exemples tels que (16) :

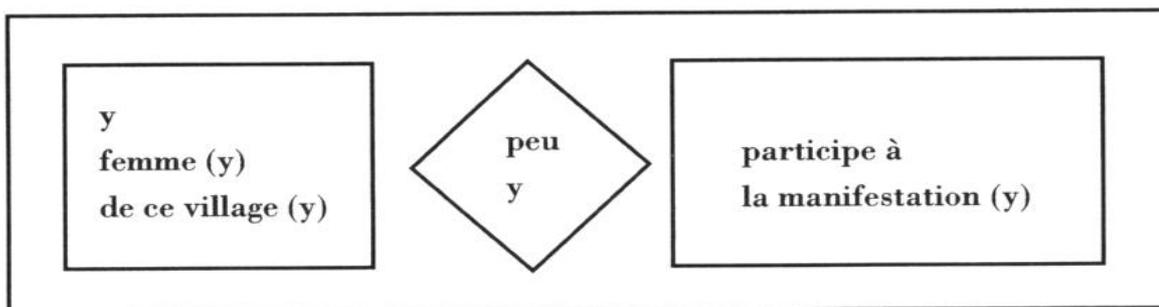
- (16) Peu de femmes de ce village ont participé à la manifestation féministe. Ce n'est guère étonnant. Elles n'aiment guère les manifestations

« En (16), nous avons tendance à interpréter *elles* comme référence aux femmes en général, ou peut-être aux femmes de ce village » (Kamp et Reyle 1993 : 391). L'analyse de ces références dites « génériques » est complexe. Nous ferons ici simplement l'hypothèse qu'elles existent, et que certaines d'entre elles peuvent être décrites comme référence à MAXSET. Mais les dire simplement « génériques » serait une simplification abusive, puisque l'« élagage » des conditions qui définissent A (*femmes de ce village, femmes*) doit être étudié, et comparé au processus anaphorique appelé « abstraction » dans Kamp et Reyle (1993).

4.1. « Abstraction » et référence à MAXSET

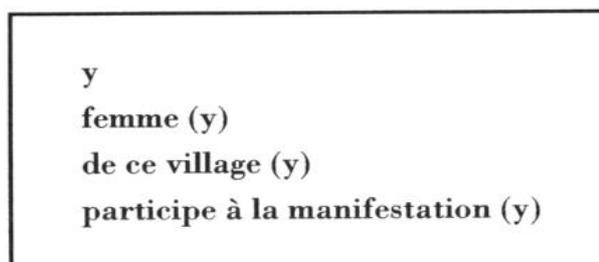
L'abstraction prend en entrée une phrase quantifiée comme (17) et produit comme sortie un référent de discours pluriel qui fournit un antécédent pour le pronom. Ce référent de discours peut être défini comme l'ensemble total des individus qui vérifient l'union des conditions A et B, comme représenté par Y en (18).

(17)



(18)

$$Y = \sum y =$$



Bien que générique et abstraction soient présentés séparément dans Kamp et Reyle, il est possible de les considérer comme deux exemples d'un phénomène général. L'abstraction représentée en (18) pourrait être qualifiée d'abstraction « totale » (*femme de ce village participant à la manifestation*), alors que l'interprétation générique serait une abstraction « minimale » (*femme*), avec, comme cas intermédiaire, l'interprétation *femme de ce village*. Une telle conception mériterait certes de plus amples justifications théoriques ; notons cependant qu'il n'y a pas de motivation explicite dans le texte de Kamp et Reyle pour justifier que l'abstraction doive opérer sur la totalité des conditions liées par le quantifieur ; il s'agit d'une simple observation. En posant que l'interprétation générique et les interprétations intermédiaires peuvent être analysées comme abstractions partielles, nous sommes, au pire, dans une situation analogue : nous formulons des généralisations empiriques. Quelques précisions peuvent d'ailleurs permettre de caractériser plus exactement les contraintes sur l'abstraction :

1. L'abstraction opère ou bien sur l'union du restricteur (A) et du domaine nucléaire du quantifieur (B) ou sur un sous-ensemble du restricteur. Il n'y a pas d'abstraction qui ne retiendrait qu'une partie du domaine nucléaire B.

2. Sur le restricteur (A), le processus d'abstraction semble opérer un élagage éventuel en vertu d'un parcours syntaxiquement orienté de « bas en haut » ; l'abstraction retient l'ensemble nom + modifieur, ou seulement le nom.

Il y a une parenté évidente entre l'abstraction et l'analyse des pronoms de type E (*E-type pronouns*, voir Cooper 1979, Evans 1980, Heim 1990), qu'on accepte ou non, comme nous le faisons ici, l'abstraction partielle. Dans une analyse à la Evans, le pronom pluriel s'interprète comme référence à la totalité des individus qui satisfont les propriétés introduites dans la phrase initiale. Nous avons examiné ailleurs les rapports entre ce mécanisme et le phénomène plus général de subordination modale (Cf. Corblin 1994, et à paraître).

L'analyse fondée sur l'abstraction procède en deux temps : synthèse d'un référent de discours pluriel, puis anaphore. Nous y retrouvons néanmoins la valeur universelle caractéristique des pronoms de type E. L'abstraction construit en effet un référent de

discours pluriel en prenant *tous* les individus qui satisfont les conditions (toutes les conditions dans l'abstraction totale de Kamp et Reyle) liées par le quantifieur initial. Nous y retrouvons aussi, dans l'extension que nous proposons, le problème de déterminer quelles conditions sont utilisées pour l'interprétation du pronom.

Nous ne pouvons ici discuter au fond des différences entre ces analyses, et nous nous en tiendrons à la présentation de Kamp et Reyle ; l'innovation majeure est donc que nous autorisons des abstractions partielles. Cela permet à l'abstraction de produire aussi bien des cas standard (REFSET), les lectures dites « génériques », et des lectures intermédiaires.

- (19) • Abstraction totale : REFSET. *Femme de ce village participant à la manifestation*. « Abstraction » dans Kamp et Reyle 1993.
- (20) • Abstraction minimale : MAXSET⁺. *Femme* ; « lecture générique » dans Kamp et Reyle 1993.
- (21) • Abstraction intermédiaire : MAXSET⁻. *Femme de ce village* ⁴.

Moxey et Sanford ne nient pas l'existence de l'interprétation MAXSET, bien qu'ils en parlent très peu, mais nient que ce qu'ils analysent comme référence à COMPSET (et que nous avons jusqu'à présent présenté comme tel) puisse être analysé comme une référence à MAXSET. Dans la section qui suit, j'essaierai d'établir la thèse inverse.

4.2. Référence à COMPSET, ou à MAXSET ?

Puisque nous avons besoin, quoi qu'il en soit, d'admettre des références à MAXSET, il vaut la peine de tenter une réduction des prétendues références à COMPSET à des références à MAXSET. En soi, cela n'expliquera rien des préférences, mais laissera au moins en l'état la généralisation postulée par la DRT sur les processus anaphoriques.

Un argument qui laisse entendre que la pseudo-référence à COMPSET des pronoms n'est pas une véritable interprétation imputable au pronom lui-même est qu'elle ne résiste pas à certaines opérations de focalisation.

- (22) Peu d'agriculteurs français partent en vacances ; ils sont les seuls à avoir des économies

La tendance est ici très nette : l'interprétation qui s'impose est REFSET ; la seule autre interprétation éventuellement acceptable est MAXSET : les agriculteurs français, dans leur ensemble, sont les seuls à avoir des économies. COMPSET (= ceux qui ne partent pas) est totalement inaccessible.

Un autre argument tendant à la même conclusion est fourni par les cas d'anaphore anticipée :

- (23) Bien qu'ils pratiquent régulièrement une activité sportive, peu d'élèves français jouent au cricket

4. Nous ne considérerons pas ici les différences entre MAXSET⁺ et MAXSET⁻ et nous nous contenterons par conséquent d'exemples comportant pour sujet un nom sans modifieur. Cette question mérite néanmoins une discussion sérieuse dans la mesure où elle est une difficulté connue pour toutes les implémentations des analyses des pronoms de type E (voir notamment Cooper 1979, Evans 1980, Heim 1990).

En (23) nous observons une très nette préférence pour MAXSET, COMPSET étant une nouvelle fois inaccessible.

Il ne manque pas, en outre, de cas où il est impossible d'utiliser le pronom pluriel pour atteindre COMPSET.

(24) Peu d'élèves ont rendu le devoir aujourd'hui. Ils devront le faire demain

(24) ne peut pas s'utiliser pour mentionner les élèves en retard. L'exemple est intéressant dans la mesure où on interprète les prédicats comme s'excluant mutuellement : un élève qui a rendu le devoir aujourd'hui n'a pas à le faire demain. Autrement dit, avec un tel prédicat dans la seconde phrase, on « attend » tout naturellement comme sujet, une mention des autres élèves, de ceux qui n'ont pas rendu le devoir aujourd'hui. Or le pronom pluriel ne parvient pas à réaliser cette mention. On peut tirer contre-argument de cet exemple : contre l'idée que le pronom pluriel aurait normalement accès à COMPSET. Mais on peut aussi en tirer argument en faveur d'une analyse en termes de référence à MAXSET : si (24) est peu acceptable, c'est qu'une référence à MAXSET nous invite à admettre l'idée que tous les élèves auraient à rendre le devoir demain. (25) s'inscrit dans le même paradigme :

(25) Peu d'élèves ont eu la moyenne à l'écrit. Ils n'ont pas compensé à l'oral

Compenser ne se dit que pour celui à qui il manque quelque chose, donc pour ceux qui n'ont pas eu la moyenne. Le pronom pluriel n'est cependant pas acceptable dans ce contexte. On l'explique en revanche aisément s'il réfère à MAXSET : il n'est pas vrai que *compenser* puisse s'appliquer aux élèves qui ont eu la moyenne.

Mais si nous voulons éliminer toute référence à COMPSET de la théorie des pronoms pluriels, il faut essayer de prouver que toutes les prétendues références à COMPSET sont des références à MAXSET. Moxey et Sanford soutiennent que certains exemples comme (26) ne peuvent pas être interprétés de la sorte.

(26) *Hardly any of the MPs attended the meeting. They were out at the pub or with their secretaries instead*

Je vais tenter de montrer à l'inverse que des exemples analogues fournissent des arguments contre une analyse en termes de référence à COMPSET. Le test que je propose est simple : si le pronom est une référence à COMPSET, son remplacement par une référence explicite à cet ensemble devrait préserver l'interprétation de la phrase originelle. Or il n'en va pas ainsi apparemment.

(27) *a. Peu d'électeurs français ont voté pour le candidat du parti communiste
b. Ils ont voté pour le candidat de la droite à 40 % environ
c. Ceux qui n'ont pas voté pour le candidat du PC ont voté pour le candidat de la droite à 40 %*

Il est clair que les interprétations (27b) et (27c) s'opposent : (27b) vise 40 % de l'électorat français (électorat communiste compris) ; (27c) vise 40 % de l'électorat non communiste. Considérons maintenant (28) :

(28) *a. Peu de Français sont partis en vacances cette année
b. Ils sont restés chez eux
c. Ceux qui ne sont pas partis sont restés chez eux*

Alors que (28b) est acceptable, (28c) est une lapalissade. La conclusion naturelle est que *ils* en (28b) ne réfère pas à COMPSET. Le verbe *préférer* fournit un argument du même ordre :

- (29) a. Peu de français sont partis en vacances
- b. Ils préfèrent rester à la maison
- c. Ceux qui ne partent pas préfèrent rester à la maison

(29b) exprime une répartition quantitative des Français entre deux types d'activités ; (29c) dit que ceux qui sont restés à la maison l'ont fait en vertu de leur préférence pour cette activité.

L'argument d'ensemble est par conséquent que dans de nombreux cas qui sont présentés en faveur d'une référence à COMPSET, il y a une opposition nette entre l'interprétation du pronom pluriel et l'interprétation des références à COMPSET. Ces mêmes exemples donnent plutôt en outre des arguments pour postuler une référence à MAXSET. Nous sommes donc dans une situation classique où le rasoir d'Occam devrait s'appliquer aux références à COMPSET.

Un tenant de ces références pourrait néanmoins faire valoir que dans certains exemples, il est impossible d'analyser les pronoms comme références à MAXSET. Moxey et Sanford eux-mêmes (pp. 63-64) donnent leurs arguments en ce sens.

Ils rappellent tout d'abord, à propos d'exemples comme (26), que les sujets de leurs expériences et des juges indépendants « avaient le loisir de choisir *MPs en général, tous les MPs*, et n'ont tout simplement pas choisi cette réponse ». Leur conclusion est que « les gens pensent que des références à COMPSET sont faites ». Je pense que les analyses que nous donnerons infra dans la section (5.2) pourraient jusqu'à un certain point rendre compte de cette conviction. Il me semble cependant que sur ce point, des expériences propres à trancher le débat devraient être spécialement conçues. La situation est particulièrement difficile pour les références à des ensembles pluriels : il faut en effet distinguer le référent visé, qui peut être un ensemble entier et les individus particuliers que « l'on a en vue » au moment où l'on prononce l'énoncé. Ainsi, il est banal de dire *Les députés sont tous malhonnêtes*, ou *Les Français sont des veaux* en pensant à tel ou tel sous-ensemble en particulier. Il faut aussi tenir compte du fait que la référence à des ensembles entiers n'est jamais strictement exhaustive : *les députés* signifie le plus souvent *les députés dans leur majorité*. Remarquons que trancher la question est particulièrement difficile ici : la première phrase de (26) implique que la majorité des députés n'était pas à la séance. Est-ce que la seconde phrase réfère à la majorité des députés, ou seulement à ceux qui n'étaient pas à la séance ? Il devient très difficile de choisir, puisque les députés qui n'étaient pas en séance représentent en fait la majorité des députés.

Si nous avons raison de caractériser ainsi les conditions qui font « prendre une référence à MAXSET pour une référence à COMPSET », il devrait être facile d'en tirer une expérience probante. Plaçons-nous dans une situation où COMPSET ne représente pas la majorité de MAXSET, par exemple dans une phrase comme « Moins de 80 % des français sont allés aux urnes » : REFSET est ici, dans l'interprétation préférée, voisin de 80 % et COMPSET voisin de 20 %. Il y a alors une très grande inégalité entre COMPSET et MAXSET. Ce qu'on attend, si les prétendues références à COMPSET sont en fait des références à MAXSET, c'est que les locuteurs refusent dans de tels exemples d'interpréter un pronom pluriel comme référence à COMPSET. Or c'est bien selon moi ce qu'on observe, et cette présomption théorique est parfaitement

recoupée par les données expérimentales très nettes rapportées par Moxey et Sanford eux-mêmes, et pour lesquelles ils ne proposent pas d'explication. Ils constatent en effet que pour des expressions comme *moins de 20 %* le pourcentage de référence à COMPSET parmi leurs informateurs est 0.775, alors que ce pourcentage est de 0.375 pour *moins de 80 %* ! Cela s'explique très bien dans notre analyse. Il s'agit dans tous les cas d'une référence à MAXSET, et il est d'autant plus difficile de croire qu'elle vise plus particulièrement COMPSET que COMPSET représente une moindre partie de MAXSET. Cette donnée fournit donc selon loi un argument expérimental sérieux contre l'hypothèse d'une référence à COMPSET.

Le second argument de Moxey et Sanford est fondé sur *instead*. Ils posent que *instead* « rassemble ceux qui agissent d'une manière différente de celle qui est indiquée dans la première phrase (*aller au meeting*), c'est-à-dire COMPSET ». Mais l'argument ne peut pas être que *instead* sélectionne nécessairement un sujet qui réfère à COMPSET. Considérons les phrases suivantes :

- (30) a. Hardly any of the MPs attended the meeting
b. Most of them were out at the pub or with their secretaries instead

Ce qu'asserte (30b), c'est que *les députés* ne vérifient pas le prédicat « assister à la séance », dans leur majorité. On ne peut donc admettre l'usage de *instead* comme preuve d'une référence à COMPSET plutôt qu'à MAXSET ; l'exemple (11) supra, fourni par Moxey et Sanford eux-mêmes, le montre assez.

Comme nous l'avons montré plus haut pour d'autres exemples, il y a de nombreux cas où le remplacement du pronom par une référence explicite à COMPSET ne préserve pas l'interprétation. Cela pourrait être le cas pour *instead*, et s'applique au verbe *préférer*.

- (31) a. Peu d'hommes aiment les rousses
b. Ils préfèrent les blondes

En (31) il n'y a pas d'interprétation COMPSET accessible. La seule interprétation possible est que les hommes (en général, y compris les amateurs de femmes rousses) préfèrent les blondes.

5. Dérivation des pseudo-références à COMPSET

5.1. MAXSET et les modificateurs de restriction

Choisissons d'appeler « modificateurs de restriction » (MR) des expressions telles que : *en majorité, en général, pour x % d'entre eux, etc.* illustrées par (32) et (33) :

- (32) Les électeurs français ont voté en majorité pour Chirac
(33) Les électeurs français ont voté Chirac à 52 %

Ces expressions sont attachées à des définis pluriels et indiquent qu'une proportion particulière de l'ensemble dénoté par le défini pluriel satisfait le prédicat. Des interprétations semblables sont obtenues au moyen de GN complexes tels que *la majorité des électeurs, 5 % des électeurs*.

Un autre type de restriction est produit par enrichissement contextuel du domaine de quantification. Quand quelqu'un dit que *les étudiants* sont paresseux, il peut avoir

en vue les étudiants qu'il connaît, ceux de son université, tous les étudiants, etc. Habituellement, c'est le contexte de discours qui permet de trouver la restriction admise tacitement par le locuteur.

Je vais essayer maintenant de fournir une analyse des pronoms pluriels qui associe ces deux types de restriction.

5.2. Un exemple

Considérons d'abord (34) :

- (34) *a.* Peu d'étudiants ont assisté au cours supplémentaire
b. Vous savez, ils sont très paresseux

La notion d'abstraction précédemment introduite permet d'obtenir deux dénnotations pour le pronom pluriel : *les étudiants*, d'une part, et *les étudiants qui ont assisté au cours supplémentaire* d'autre part. Dans ce processus, le pronom fonctionne, grossièrement, comme un quantifieur universel dont le restricteur est enrichi par la phrase antérieure.

La formulation en termes d'abstraction conduit à voir les choses en termes de référents de discours ; la phrase initiale, via le processus d'abstraction, introduit deux référents de discours pluriels : l'un correspond à la somme des individus de REFSET, l'autre à la somme des individus de MAXSET.

Comme n'importe quel groupe nominal défini au pluriel, ces pronoms sont en outre soumis éventuellement à une modification de restriction, soit explicitement, soit implicitement ; la restriction implicite correspond le plus souvent à des expressions telles que : *en général, habituellement, en principe, normalement, etc.*

La force de cette quantification implicite est probablement relative au type de discours considéré : dans les sciences déductives, le MR implicite est la quantification universelle stricte, sans doute parce qu'une quantification plus faible bloquerait les mécanismes de déduction standard. Dans les sciences de la nature, le MR implicite pourrait être quelque chose comme « dans les circonstances normales ». Dans le discours ordinaire, il pourrait se réduire à « dans la plupart des cas », « en général », « dans l'ensemble ».

Dans un exemple tel que (34), nous avons par conséquent deux interprétations, chacune munie d'un MR implicite, soit :

- (35) *a.* Les étudiants sont MR_a très paresseux
b. Les étudiants qui assistent au cours supplémentaire sont MR_b très paresseux

Il semble utile d'admettre que MR_a et MR_b ne sont pas nécessairement identiques. (35) étant perçu comme exemple de discours ordinaire, l'interprétation stricte n'est pas requise. L'interprétation MAXSET (35a) implique en tant que telle un ensemble de cardinalité importante, et dont l'extension n'est pas connue avec précision. Nous supposons que MR_a correspond alors à « en général », « dans la plupart des cas », etc.

Au contraire, REFSET désigne, par définition, un ensemble considérablement plus restreint. Dans beaucoup de cas, cet ensemble est réellement très petit si on le compare à MAXSET (en (34) par exemple, le nombre des étudiants présents au cours est très faible rapporté aux étudiants du département, de l'université, du pays, etc.).

Nous supposons que dans un tel cas, MR est plus proche de la quantification universelle stricte. Une discussion détaillée de ces affirmations serait nécessaire. On se contentera ici de suggérer qu'elles sont conformes aux faits. En gros, plus un domaine de quantification est restreint, plus il est difficile d'utiliser *ils* avec un MR implicite qui n'est pas strictement universel.

- (36) a. J'ai enseigné à des milliers d'étudiants, et je peux affirmer qu'ils sont paresseux.
— Tous ?
— Non, bien sûr, mais la grande majorité.
- b. J'enseigne la sémantique à quatre étudiants, et je peux dire qu'ils sont paresseux.
— Tous ?
— ? Non, bien sûr, mais au moins trois d'entre eux.

Il semble que (36b) soit légèrement bizarre parce que sur un ensemble aussi petit, *ils* est normalement interprété comme quantification universelle stricte.

Nous sommes maintenant en mesure de mieux caractériser l'interprétation MAXSET que nous offrons en remplacement de l'interprétation COMPSET de Moxey et Sanford.

(35a) affirme que les étudiants (en général) sont paresseux. La phrase ne donne donc pas une propriété vérifiée par le seul COMPSET.

Si les données expérimentales de Moxey et Sanford sont correctes, elles indiquent par conséquent une préférence induite par certains quantifieurs pour MAXSET. Dans notre exemple (35) il semble que cela se vérifie.

Nous allons d'abord tenter de fournir une explication pour cet exemple spécifique avant de proposer une généralisation dans la section suivante.

La première phrase de (35) affirme que le nombre d'étudiants qui assistent au cours supplémentaire est faible, rapporté au nombre attendu eu égard à quelque norme. La seconde phrase attribue une propriété (la paresse) ou bien à tous les étudiants (ou du moins à la majorité d'entre eux) ou à ceux qui assistent au cours. Si nous voulons entrer dans notre base de connaissance l'information que le locuteur de ce discours entend convoier, la meilleure interprétation est l'interprétation « *ils* = les étudiants en général ». C'est la meilleure interprétation parce qu'elle supporte une relation de discours parfaitement identifiable : dans les termes de Hobbs (1990) une relation d'*explication* ou de *cause* entre *b* et *a* (voir aussi Lascarides et Asher (1993), et Asher (ici-même)). Intuitivement : le nombre d'étudiants du cours supplémentaire est faible *parce que* les étudiants sont, dans leur majorité, paresseux. Le facteur décisif propre à cet exemple est que normalement, si *x* vérifie le prédicat de la phrase *b* (*être paresseux*), alors *x* ne vérifie pas le prédicat de la phrase *a* (*assister à un cours supplémentaire*).

Si le récepteur du discours choisit l'interprétation « *ils* = les étudiants qui assistent au cours », ce qui n'est pas strictement impossible, alors la seconde phrase exprime quelque chose qui fait de la phrase *a* un fait inattendu. Ce choix est donc moins plausible.

Pourquoi peut-on avoir l'impression que l'interprétation MAXSET couvre essentiellement COMPSET (les étudiants qui n'assistent pas au cours) ? Je ne crois pas que la réponse soit mystérieuse. Puisque les étudiants paresseux ne vont pas, normale-

ment, aux cours supplémentaires, nous sommes disposés à considérer les membres de REFSET comme des exceptions à la règle générale, bien que cette hypothèse puisse être explicitement démentie, comme dans (37) :

- (37) a. Peu d'étudiants ont assisté au cours supplémentaire
b. — Vous savez, ils sont très paresseux
c. — Même ceux qui viennent au cours
d. — Mais oui, ils sont venus parce que je les ai convoqués

Cela produit bien le résultat attendu, à savoir que la seconde phrase de (34) donne l'impression de viser essentiellement les étudiants qui n'assistent pas au cours.

5.3. Généralisation

Si nous acceptons les données mises au jour par Moxey et Sanford, tout en les reformulant, nous avons la charge d'expliquer pourquoi certains quantifieurs facilitent pour un pronom pluriel subséquent une référence à MAXSET (les « compset focusers » de Moxey et Sanford), la référence à REFSET restant une option ouverte pour tous les quantifieurs.

L'idée générale que nous défendons est que la référence à REFSET est l'option de base fournie par la structure quantifiée et l'abstraction maximale. L'abstraction opère sur l'ensemble des conditions liées par le quantifieur. L'abstraction partielle est une option seconde, en principe moins accessible, sans doute parce qu'elle préserve moins la continuité du discours.

Un tel principe général peut être rapproché des phénomènes en cause dans la subordination modale (Cf. Roberts 1987, Corblin 1994, et à paraître). Après une phrase modale, c'est en général la somme restricteur + scope qui est accommodée comme restricteur d'une continuation modale :

- (38) S'il pleut, je rentre à Paris.
Je me remets au travail
= S'il pleut et que je rentre à Paris, je me remets au travail

Mais cela peut éventuellement être remis en cause par la sémantique du quantifieur, par exemple dans (39) :

- (39) S'il pleut, je rentre rarement à Paris.
Je me remets au travail
= S'il pleut, je me remets au travail

Dans (39), la seconde phrase ne prend pas pour domaine l'ensemble des conditions associées par la première (*il pleut et je rentre à Paris*), mais seulement les conditions associées au restricteur de la phrase.

Dans le cas des quantifieurs et des phrases factuelles qui nous occupent ici, la sémantique du quantifieur peut également agir contre la prééminence structurale (syntaxique) de REFSET ; le cas le plus évident est celui des quantifieurs assertant que REFSET est nul, comme *aucun*. La seule interprétation ouverte sera alors évidemment MAXSET ⁵.

5. Les analyses en termes de pronoms de type-E doivent également reconnaître cette restriction particulière pour les quantifieurs assertant que REFSET est vide (Cf. Evans 1980, Heim 1990).

Supposons qu'une série de quantifieurs présente REFSET non comme quantité nulle, mais comme une « petite » quantité si on la rapporte à celle qui paraît normale au locuteur dans la situation d'évaluation considérée. On pourrait alors supposer qu'une telle évaluation joue contre la mise en focus de REFSET qui accompagne en principe la quantification (facteur syntaxique, ou structural).

Tout d'abord, si la première phrase affirme que REFSET s'écarte d'une norme, on comprend que la seconde phrase tende souvent à s'interpréter comme une *explication* de cette situation anormale fondée sur quelque propriété de MAXSET. Une telle hypothèse couvre assez bien les observations de Moxey et Sanford qui notent que très souvent une suite en *parce que* augmente considérablement la préférence pour une anaphore à MAXSET. Mais si la seconde phrase contient suffisamment d'informations pour construire une relation de succession au prédicat de la première, alors l'anaphore à REFSET sera rétablie.

Plus généralement, la simple affirmation que REFSET est une petite quantité, une quantité insuffisante ou négligeable peut suffire à expliquer qu'un tel ensemble ne s'impose pas nécessairement comme sujet de discours privilégié. En revanche, on attend plutôt des commentaires sur l'ensemble qui a comme propriété d'avoir une intersection anormalement faible avec la propriété mentionnée dans la première phrase.

En somme, nous proposons de combiner les deux propriétés pertinentes de la manière suivante :

1 — propriétés syntaxiques, ou structurales : toute quantification donne une préférence à l'abstraction maximale (REFSET).

2 — propriétés sémantiques : les quantifieurs qui sont accompagnés d'un jugement de petitesse sur REFSET jouent contre cette préférence, donc en faveur d'une abstraction partielle.

Un fait vaut sans aucun doute d'être noté à propos des données. Il semble que la possibilité d'avoir accès à MAXSET soit très faible si le pronom se trouve dans une proposition reliée à la proposition antécédente par un connecteur syntaxique :

(40) Peu de députés ont assisté à la réunion et ils sont restés chez eux

(41) Peu de députés ont assisté à la réunion mais ils sont restés chez eux

(42) Peu de députés ont assisté à la réunion. Ils sont restés chez eux

Si (42) s'interprète aisément comme référence à MAXSET, (40) et (41) semblent peu acceptables, l'interprétation MAXSET étant fortement induite par les prédicats incompatibles (*assister à la réunion / rester chez soi*). Les données sont intéressantes, car (40) et (41) sont des pronoms interprétés par abstraction, non des pronoms liés (Cf. Evans 1980) : (40) ne peut pas signifier qu'il y a peu de députés qui vérifient à la fois *assister à la réunion* et *rester chez soi* ; (40) est donc très différent de (43) :

(43) Peu de députés ont assisté à la réunion et sont restés chez eux

Le contraste (40) / (43) devrait être considéré pour lui-même, mais nous en resterons ici au contraste (40)-(41) / (42). Le point semble être que *dans* une structure syntaxique, seule l'abstraction totale (REFSET) est accessible, l'abstraction partielle étant

prohibée. Tout se passe comme s'il fallait la discontinuité apportée par le changement de phrase pour autoriser une reprise partielle. Dans les contextes syntaxiques où le pronom peut être lié, l'abstraction partielle n'est pas davantage possible :

(44) Peu d'hommes pensent qu'ils sont supérieurs aux femmes

(44) ne peut pas signifier selon moi la même chose que (45) :

(45) Peu d'hommes pensent que les hommes sont supérieurs aux femmes

Il semble par conséquent que le seul fait d'opérer *dans* une structure syntaxique tende en général à prohiber l'abstraction partielle ; dit autrement : l'abstraction partielle n'appartient qu'aux connexions discursives. L'idée générale serait que l'abstraction partielle est une rupture de la continuité discursive (on dénoue ce que la quantification lie) incompatible avec le type de continuité forte associée à un lien syntaxique, et admissible seulement dans le cas d'un changement de phrase.

Les quantifieurs qui ne comportent pas d'évaluation (par exemple les nombres ou quantités) n'ont aucun effet sur la préférence structurellement déterminée pour REFSET. Les quantifieurs qui contiennent un jugement opposé (*beaucoup, plus de...*) ne peuvent que renforcer la préférence structurellement déterminée pour REFSET.

Au moins intuitivement, on peut s'accorder sur le fait que les quantifieurs rassemblés par Moxey et Sanford en tant que « compset focusers » ont pour propriété distinctive ce que nous avons appelé jusqu'à présent un jugement de petitesse.

6. Les propriétés pertinentes des quantifieurs

Le but de cette section est de discuter d'un peu plus près les propriétés pertinentes qui favorisent pour certains quantifieurs une référence à MAXSET.

L'idée générale que nous développons est qu'il n'y a pas de connexion directe entre monotonie décroissante et accessibilité de MAXSET, bien qu'un lien indirect puisse être établi, la monotonie décroissante s'accompagnant régulièrement de la propriété pertinente, à savoir le jugement de petitesse sur REFSET.

6.1. Monotonie décroissante et refsets normaux

Quelques exemples montrent que l'application de la notion de monotonie aux quantificateurs des langues naturelles soulève des difficultés.

Supposons une classe d'élèves français contenant trente élèves : trois d'entre eux jouent au cricket, et les autres ne pratiquent aucun sport. Appliquée à cette classe, l'affirmation (46) serait vraisemblablement jugée vraie :

(46) Dans cette classe, peu d'élèves pratiquent un sport

En revanche, il n'est pas du tout évident que (47) serait automatiquement jugé vrai, même par ceux qui admettent que le cricket est un sport :

(47) Dans cette classe, peu d'élèves jouent au cricket

Certains locuteurs jugent (46) vrai et (47) faux ; d'autres jugent les deux phrases vraies ; d'autres hésitent sur (47).

Informellement, on peut rendre compte ainsi des différences.

1) Trois sur trente est une proportion qui justifie l'usage du quantifieur *peu*. (46) est donc vrai ; il en va ainsi de toute proportion égale ou inférieure : si le cricket est un sport, (47) est donc forcément vrai.

2) Comparé à la proportion normale, souhaitable ou attendue des pratiquants d'un sport sur une classe d'élèves français, trois sur trente est inférieur, donc l'usage de *peu* est justifié, et (46) est vrai. Le fait que le cricket soit un sport n'autorise pas d'inférence concernant (47), car nous avons besoin de connaître la proportion normale, souhaitable ou attendue des joueurs de cricket dans une classe française. Celle-ci pourrait parfaitement être voisine de zéro, et (46) jugé de ce fait faux ⁶.

Partee (1988) discute l'interprétation de *many* et fait état d'une ambiguïté entre interprétation *cardinale* et interprétation *proportionnelle* de ce quantifieur. Ce ne sont pas ces deux interprétations qui sont ici distinguées ; nos deux interprétations sont *proportionnelles* au sens de Partee. Elles ne sont pas intersectives (de *Peu de Parisiens sont mélomanes*, on ne peut pas inférer *Peu de mélomanes sont Parisiens*), et ne sont ni persistantes ni antipersistantes (de *Peu de Français sont musiciens*, on ne peut inférer *Peu de Bretons sont musiciens*).

J'appellerai l'interprétation illustrée par 1) une interprétation « absolue » des quantifieurs, et 2) une interprétation « normative ». La théorie des quantifieurs généralisés ne prend en compte que l'interprétation absolue des quantifieurs. Les caractérisations des quantifieurs en termes de monotonie ne s'appliquent qu'aux interprétations absolues. *Peu*, par exemple, n'est monotone que dans son interprétation absolue mais non dans son interprétation normative. Cela pourrait expliquer pourquoi le statut de quantifieur monotone décroissant de *few* n'est pas un fait hors de toute controverse dans la littérature.

En reprenant la définition (absolue) de *peu* donnée supra en (9), nous pouvons illustrer la différence entre les deux interprétations.

Interprétation absolue	Interprétation normative
$peu_a AB =_{\text{def}} \frac{A \cap B}{A} < k$	$peu_n AB =_{\text{def}} \frac{A \cap B}{A} < N \left(\frac{A \cap B}{A} \right)$

La différence pertinente est que *peu_a* est défini par comparaison à une valeur numérique, alors que *peu_n* est défini par comparaison à une norme elle-même relative à A et B. Si *peu_a* autorise les inférences dictées par la monotonie, *peu_n* n'autorise aucune inférence de ce type.

On notera que ce type de restriction est différent de la restriction habituelle qui affecte les domaines des quantifieurs en contexte. Celle-ci affecte uniquement l'extension de l'ensemble A. Ainsi, *Peu d'élèves apprennent le russe* peut s'entendre par rapport à une classe, un établissement, un pays, etc. L'interprétation normative

6. Il y a en fait une autre possibilité au moins, à savoir que la proportion normale des joueurs de cricket soit évaluée non par rapport aux élèves, mais par rapport à ceux qui pratiquent un sport. Des phénomènes de cet ordre sont omniprésents dans les phrases habituelles par exemple : « En général, Marie porte une robe rouge » ne dénote pas le rapport entre les instants où Marie porte une robe rouge et tous les autres instants, mais seulement le rapport à ceux où elle porte quelque chose.

en revanche suppose la prise en compte d'une norme concernant le rapport entre A (quelle que soit la manière dont on entend le restreindre) et $A \cap B$.

Si nous voulons soutenir que l'existence de ces deux interprétations du même quantifieur n'est pas un pur accident, plusieurs stratégies sont envisageables. Nous pouvons concevoir les deux interprétations comme spécification d'une valeur constante plus abstraite. *Peu* aurait comme contenu constant « inférieur à x », x étant spécifié comme une norme, ou bien comme un petit nombre. On observera qu'une telle disjonction n'est pas propre à *peu*, mais s'applique aussi à des items comme *petit* : un petit x , c'est soit un x inférieur en taille à la norme concernant les x (Cf. *un petit éléphant*), soit un x dont la taille est voisine de zéro.

Pour ce qui relève du choix entre les interprétations, il semble qu'on l'opère en fonction de nos connaissances relatives aux normes. Si nous avons une idée de la norme, c'est l'interprétation normative que nous choisissons (Cf. *un petit éléphant*). Si nous n'en avons aucune idée, ou si quelque information contextuelle nous y invite, nous aurons recours à l'interprétation absolue, qu'il serait possible de voir comme une sorte d'interprétation par défaut choisie *a fortiori* (une quantité voisine de zéro a toutes chances d'être inférieure à la quantité attendue).

La parenté entre *petit* et les quantifieurs comme *peu* est peut-être confirmée par les tournures suivantes :

- (48) Il y avait peu de volontaires, pour un régiment d'élite
- (49) Il est petit pour un pilier

Le groupe en *pour* s'interprète typiquement comme mention d'un domaine qui est associé à une norme spécifique concernant la taille ou la quantité. Un tel complément ne peut pas s'interpréter pour les quantifications exactes :

- (50) *Il y avait trois volontaires, pour un régiment d'élite
- (51) *Il mesure un mètre soixante pour un pilier

L'interprétation de *peu* est donc analogue à celle de *petit* et peut être résumée ainsi : 1) interprétation normative : REFSET est inférieur au REFSET normal ; 2) interprétation absolue : REFSET représente une quantité voisine de zéro.

Il n'est pas possible de discuter en détail ici la sémantique de *beaucoup* et *peu* qui nous éloignerait par trop de notre objectif initial (voir sur ce point notamment Westersthål (1984) Keenan et Stavi (1986), Partee (1988) Partee *et al.* (1990) ⁷ ; on en restera à ce qui paraît être la propriété cruciale pour la question étudiée, à savoir l'implicature de petitesse, commune et à l'interprétation absolue (k est un petit nombre) et à l'interprétation normative.

7. On peut simplement suggérer que l'interprétation *normative* introduite ici pourrait fournir une explication pour plusieurs observations enregistrées dans la littérature et notamment celle-ci : Westersthål (1984) note que certains emplois semblent supposer une comparaison des A qui B non à A , mais à B : *Beaucoup de Scandinaves ont reçu le prix Nobel signifiant parmi les prix Nobel, il y a eu beaucoup de Scandinaves*. De telles propriétés semblent pouvoir être dérivées de l'interprétation normative de *beaucoup*, mais je n'entreprendrai pas de le montrer ici.

Tous les quantifieurs n'ont pas une interprétation normative : les expressions de quantité (nombre et proportions) par leur constitution même ne peuvent avoir qu'une interprétation absolue. Cela vaut également pour des nombres « indéfinis » comme *plusieurs*.

En revanche, beaucoup d'expressions numériques complexes (expressions modifiées par des particules) semblent avoir des propriétés comparables à celles de *peu*. C'est le cas d'expressions comme *x seulement*, *moins de x*. Considérons par exemple les deux phrases qui suivent :

(52) 79 % de la population a un emploi permanent

(53) Moins de 80 % de la population a un emploi permanent

(53) est typiquement utilisé pour affirmer que REFSET est inférieur (de peu) à 80 %, et que ce pourcentage est inférieur à ce qui est jugé normal (ou souhaitable) pour le locuteur. Il y a donc deux sur-déterminations de l'interprétation « mathématique » standard (« < ») : 1) la proximité à l'élément de comparaison ; 2) la comparaison à une norme. On peut noter que l'une quelconque de ces sur-déterminations étant admise, la monotonie décroissante disparaît. (54) énumère les niveaux d'interprétation de *moins de 80 %*.

(54) Interprétations de *moins de 80 %* :

1. Interprétation mathématique : pourcentage inférieur à 80 %

2. Restriction gricéenne (quantité) : pourcentage inférieur à 80 % et voisin de 80 %

3. Jugement normatif : pourcentage inférieur à 80 %, et inférieur à une norme.

La restriction (2) peut être dérivée de la maxime de quantité. Il ne s'agit que d'une implicature qui peut être défaite dans certains contextes de discours. C'est notamment le cas si le contexte introduit 80 % et que (53) prenne une valeur comparative.

(55) En Allemagne, 80 % de la population a un emploi permanent. En France, moins de 80 % de la population a un emploi permanent ; en fait on estime le pourcentage des actifs salariés en France à 60 %⁸

Il est beaucoup plus difficile de défaire le jugement normatif. (56) est parfaitement acceptable, mais (57) franchement bizarre.

(56) Moins de 80 % de la population a un emploi permanent ce qui est peu

(57) Moins de 80 % de la population a un emploi permanent ce qui est beaucoup

Il y a un parallélisme évident entre l'interprétation mathématique et le jugement normatif : la première évalue REFSET comme inférieur à une valeur, la seconde évalue REFSET comme inférieur à une norme. On notera bien, cependant, que la borne supérieure n'est pas, en général, identique à la norme. On peut par exemple estimer qu'en (53), c'est 100 % qui constitue la norme. Il semble en outre que les quantifieurs munis de cette interprétation mathématique qui produit la monotonie décroissante aient tous la même implicature d'infériorité à une norme. Il y a là sans doute plus qu'un accident, et l'homologie des deux comparaisons peut être considérée comme naturelle. Cela nous donne un moyen d'intégrer la généralisation empirique (9)

8. Je dois cet exemple à Claire Beyssade.

de Moxey et Sanford : les quantifieurs monotones décroissants génèrent un jugement de petitesse, lequel déclenche la « dé-focalisation » de REFSET.

Il est intéressant en effet d'observer les propriétés des quantifieurs d'approximation : *un peu moins de x*, *près de x*, *à peine x*, *presque x*. A première vue, *un peu moins de x* est proche de *moins de x* modifié par l'implicature de quantité. La différence est que *un peu moins de x* n'est pas monotone décroissant. Or on constate que *un peu moins de x*, ne génère pas de jugement normatif : dans la phrase qui suit, *peu* et *beaucoup* me semblent également acceptables.

(58) Un peu moins de 80 % de la population a un emploi permanent, ce qui est peu / beaucoup

Près de implique un jugement normatif inverse de celui de *moins de x*, alors que *à peine x* implique un jugement normatif similaire à celui de *peu*.

(59) A peine 80 % de la population a un emploi permanent, ce qui est peu / *beaucoup

(60) Près de 80 % de la population a un emploi permanent, ce qui est *peu / beaucoup

Presque n'est pas associé à un jugement de petitesse, mais plutôt au jugement inverse⁹ :

(61) Presque 80 % de la population a un emploi permanent, ce qui est *peu / beaucoup

Partant de ces exemples, on peut confirmer l'hypothèse que si la monotonie décroissante génère régulièrement un jugement de petitesse, celui-ci peut être associé à des items lexicaux indépendamment de leur interprétation mathématique.

Seulement pourrait constituer, en quelque sorte, un cas intermédiaire. *Seulement x* n'est pas monotone, mais génère un jugement de petitesse. Il est plausible d'établir un parallèle entre la sémantique de cette particule et ce jugement. On caractérise généralement la sémantique de *seulement* (voir notamment Rooth 1985, 1992) en disant qu'il oppose les individus satisfaisant le prédicat à un ensemble de valeurs alternatives constituées par le contexte. En un sens donc, la sémantique de *seulement* implique toujours une comparaison de REFSET à un ensemble plus vaste, REFSET_{alt}, l'ensemble des individus qui auraient pu (dû) le satisfaire. Le jugement de petitesse s'obtient en parallèle, REFSET_{alt} étant souvent, par défaut, promu en norme. Comment interprète-t-on, par exemple (62) ?

(62) Seulement 80 % des Français ont un emploi stable

REFSET est présenté comme inférieur à une norme, qui est coextensive à l'ensemble des alternatives que l'on prend en compte. Il y aurait donc, dans le cas de *seulement*, un parallélisme maximal entre la sémantique (focus / alternatives) et le jugement normatif (REFSET / REFSET normal).

Nous concluons ce rapide survol de quelques quantifieurs qui déterminent une préférence sensible pour une anaphore à MAXSET en insistant sur le fait que leur propriété commune est le jugement de petitesse, que celui-ci soit ou non dans un rapport reconstituable à leur sémantique.

9. Le cas de *presque personne* est particulier. L'implicature normative ne me paraît pas très distincte dans ce cas.

6.2. Normes, petitesse et quelques concepts apparentés

Nous avons utilisé dans la section 6.1. le terme de norme de façon assez vague. Il existe de nombreuses discussions sur ces questions en psychologie, en linguistique et en intelligence artificielle. La notion d'« a priori expectation » utilisée et discutée dans Moxey et Sanford (1993) semble très proche de ce que nous avons appelé ici des « normes ».

Je voudrais discuter pour finir de façon un peu plus détaillée les rapports entre l'approche adoptée dans cet article et l'approche de Anscombe et Ducrot en termes d'échelles argumentatives (Anscombe et Ducrot (1988), Lundquist et Jarvella (1994)).

Anscombe et Ducrot proposent de classifier les expressions linguistiques selon le type de conclusion qu'elles tendent à favoriser. Considérons par exemple (63) :

(63) Elle a presque vingt ans

Bien que cette phrase implique qu'elle n'a pas vingt ans, elle est typiquement utilisée pour établir les mêmes conclusions que *elle a vingt ans*. Supposons qu'il soit interdit de conduire avant cet âge, alors nous aurons le contraste suivant :

(64) Elle a presque vingt ans, donc elle peut conduire

(65) Elle a presque vingt ans, donc elle ne peut pas conduire

(64) est un discours banal, alors que (65) semble en quelque manière mal formé. *Presque P* semble donc favoriser les mêmes conclusions que *P*, bien qu'il implique *non P*.

Il semble que la plupart des quantifieurs associés à un jugement de petitesse sont des quantifieurs qu'on dirait orientés vers la conclusion *non P* dans l'optique de Anscombe et Ducrot. Si on rappelle qu'ils analysent ainsi notamment *moins de*, *peu*, *seulement*, on voit qu'il y a un large recouvrement entre cette catégorie et les quantifieurs qui favorisent une référence à MAXSET.

Certaines présentations de la théorie de Ducrot et Anscombe insistent sur l'idée que ces expressions scalaires « contiennent en elles-mêmes, et en tant que primitive sémantique, une signification autonome de nature scalaire et directionnelle » (Lundquist et Jarvella 1994 : 35). En un sens on ne peut qu'être d'accord avec cette thèse : un item comme *peu* par exemple, dans son interprétation absolue, signifie « voisin de zéro », et dans son interprétation normative « inférieur » à la norme. Sa signification est donc, de manière inhérente, « directionnelle », en ce sens qu'elle spécifie « dans quelle direction » on trouvera la quantité évaluée.

Si en revanche on veut par là signifier que des faits d'argumentation comme ceux qui sont évoqués dans (64/65) devraient être traités comme constituants de la signification de ces expressions, je serais personnellement plus réservé pour deux raisons au moins.

La première raison est empirique. Si une des expressions considérées reçoit un accent fort, les jugements de type argumentatif sont inversés :

(66) Elle a presque vingt ans, donc elle peut conduire

(67) Elle a presque vingt ans, donc elle ne peut pas conduire

(67) devient meilleur comme enchaînement argumentatif que (66). On reconnaît assez souvent que l'accent renforce la signification basique, spécifique, d'une expression.

S'il est vrai que la valeur argumentative de *presque* ne survit pas à l'accentuation forte, on devrait en tirer la conclusion qu'elle n'est qu'une implicature, et non un élément de son contenu.

Le second argument est théorique : avant de considérer des faits d'argumentation de ce type comme des éléments primitifs de leur signification, il vaut la peine d'essayer de les dériver de quelque autre partie plus indiscutable de celle-ci.

Pour *presque*, si on suppose que la signification est « proche de », sans implicature de petitesse, il semble naturel d'attendre une implicature (défaisable) présument que ce qui est inférable de x est souvent inférable de *presque* x . C'est ici l'élément de signification « proximité » qui justifie l'implicature. Si l'accent est interprété comme obligation d'avoir à prendre seulement la signification littérale (sans implicature), c'est ce même constituant « proximité » qui produit une opposition à x .

Pour les expressions munies du jugement de petitesse, l'orientation argumentative vers *non P* peut aussi être déduite sans difficulté. Si on affirme que telle quantité est inférieure à une norme, dans beaucoup de situations de discours, les conclusions attendues sont celles qu'on aurait pour une quantité nulle. Ainsi, considérons (67) :

- (67) Tu achètes cette voiture ?
Je ne sais pas. J'ai peu d'argent

L'usage de *peu* implique que l'argent possédé par le locuteur est inférieur à une norme (qui lui eût permis d'acheter la voiture). On peut dire que la même conclusion eût été tirée, en l'occurrence, de *Je n'ai pas d'argent*. Mais il ne s'agit que d'une implicature, et elle sera défaite, comme la précédente, par l'accentuation :

- (68) — Tu achètes cette voiture ?
— Je ne sais pas. J'ai peu d'argent
— Tu n'as pas d'argent ?
— J'ai peu d'argent, je vais réfléchir

La dernière réplique de (68) est contrastive, et rappelle qu'avoir peu d'argent, ne conduit pas nécessairement aux mêmes conclusions que *ne pas avoir* d'argent.

Il semblerait donc, au moins en premier examen, que les faits d'argumentation notés par Anscombe et Ducrot pourraient être dérivés, comme implicatures, des éléments primitifs de la sémantique des quantifieurs. Comme on l'a suggéré rapidement, il semble exister une corrélation raisonnable entre les quantifieurs dont l'interprétation normative implique un jugement de petitesse et les quantifieurs orientés vers les mêmes conclusions que *non P*.

7. Conclusions

Nous avons donné dans cet article des arguments conduisant à éliminer la référence à COMPSET de la théorie des pronoms discursifs, et suggéré un autre traitement des données expérimentales de Moxey et Sanford (1993). Ces arguments militent donc pour le maintien de la théorie standard de l'anaphore en DRT. Les quantifieurs que Moxey et Sanford traitent comme des « compsetfocusers » ont été ici considérés comme des quantifieurs qui « défocalisent » REFSET et favorisent une référence à MAXSET. Cette dernière interprétation est rendue possible par une généralisation de l'opération

d'abstraction, nécessaire par ailleurs dans la théorie (Cf. Kamp et Reyle 1993). Beaucoup de détails concernant la généralisation de cette opération restent à examiner.

Les quantifieurs qui favorisent l'interprétation MAXSET sont selon nous les quantifieurs impliquant un jugement de petitesse sur REFSET (le jugement que REFSET est inférieur à une norme). Ce jugement lui-même n'est pas indépendant de la monotonie décroissante, et nous avons tenté de montrer que si le jugement de petitesse peut exister indépendamment de la monotonie décroissante, cette dernière semble impliquer régulièrement une interprétation normative du quantifieur en termes de petitesse. Le travail montre par conséquent la nécessité d'une investigation plus détaillée concernant les rapports entre interprétation absolue et interprétation normative des quantifieurs.

La voie de recherche explorée par l'article est en somme que la dynamique des quantifieurs, c'est-à-dire leur capacité à rendre accessible telle ou telle partie du modèle pour des anaphores ultérieures, est déterminée par la syntaxe de la quantification mais aussi par l'interprétation des quantifieurs particuliers et notamment par l'interprétation normative des quantifieurs, laquelle semble une dimension très répandue de la quantification naturelle.

RÉFÉRENCES

- ANSCOMBRE J.-C., DUCROT O. (1988) *L'argumentation dans la langue*, Mardaga, Bruxelles.
- BARWISE J. & COOPER R. (1981) « Generalized quantifiers and natural language », in *Linguistics and Philosophy* 4, pp. 159-219.
- COOPER R. (1979) « The interpretation of Pronouns », *Syntax and Semantics volume 10*, Academic Press, pp. 61-92.
- CORBLIN F. (1994) « A semantic-pragmatic interface for modal subordination », LGB meeting, London. (unpublished paper).
- CORBLIN F. (1995) *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.
- CORBLIN F. (à paraître) « L'anaphore en subordination modale », Actes du colloque d'Anvers *Anaphores et (in) cohérences*.
- EVANS G. (1980) « Pronouns », in *Linguistic Inquiry* 11, 2, pp. 337-362.
- GABBAY D., GUEUNTHNER, F. (1994) *Handbook of Philosophical Logic*, Voll-IV, Reidel, Dordrecht.
- GRICE P. (1975) « Logic and Conversation », in COLE 1975, pp. 41-58.
- GROENENDIJK J., JANSEN T., STOKHOF M. (1984) *Truth interpretation and information*, Dordrecht, Foris.
- GUENTHNER F., SCHMIDT S. J., eds (1979) *Formal Semantics and Pragmatics for Natural language*, Reidel, Dordrecht.
- HEIM I. (1990) « E-type pronouns and donkey anaphora », in *Linguistics and Philosophy* 13, pp. 137-177.
- HOBBS J. R. (1990) *Literature and Cognition*, C.S.L.I. Stanford.
- KAMP H. (1981) « A theory of truth and semantic representation », in Groenendijk 1984, pp. 1-41.
- KAMP H., REYLE U. (1993) *From Discourse to Logic*, Kluwer.
- KEENAN E. (1984) « A Boolean Approach to Semantics », in Groenendijk 1984, pp. 65-97.
- KEENAN E., STAVI J. (1986) « A Semantic Characterisation of Natural Language Determiners », in *Linguistics and Philosophy*, pp. 254-326.

- LASCARIDES A., ASHER N. (1993) « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment », in *Linguistics and Philosophy* 16, pp. 437-493.
- LUNDQUIST L., JARVELLA R. J. (1994) « Scales and the Interpretations of Words, Sentences, and Texts », in *Journal of Semantics* 11, pp. 171-198.
- LUNDQUIST L., JARVELLA R. J. (1994) « Up and Down in Scalar Inferences », in *Journal of Semantics*, pp. 33-53.
- MOXEY L., SANFORD T. (1993) *Communicating Quantities. A psychological Perspective*, Lawrence Erlbaum Associates.
- PARTEE B. (1988) « Many Quantifiers », Proceedings of ESCOL.
- PARTEE B., ter MEULEN A., WALL R. (1990) *Mathematical Methods in Linguistics*, Kluwer Academic Publishers.
- ROBERTS C. (1987) *Modal Subordination, Anaphora and Distributivity*, Ph. D. Thesis Massachusetts, Unp.
- ROOTH M. (1985) *Association with Focus*, PhD Thesis, GLSA Amherst.
- ROOTH M. (1992) « A Theory of Focus Interpretation », in *Natural Language Semantics* 1, pp. 75-116.
- VAN BENTHEM J., ter MEULEN A. (1984) *Generalized Quantifiers in Natural Language*, Foris, Dordrecht.
- VAN BENTHEM J. (1986) *Essays in logical Semantics*, Reidel, Dordrecht.
- VON FINTEL K. (1994) *Restrictions on Quantification Domains*, Ph. Dissertation, Amherst.
- WESTERSTHÅL D. (1984) « Determiners and Context Sets », in Van Benthem 1984, pp. 45-72.
- WERTERSTÅHL D. (1994) *Quantifiers in Formal and Natural Languages*, in *Handbook of Philosophical Logic*, D. Gabbay et F. Guenther, eds., Kluwer, pp. 1-133.